

## **Le sénateur du Rhône Michel Mercier a annoncé mardi qu'il renonçait à intégrer le Conseil constitutionnel, estimant ne pas pouvoir y «siéger avec la sérénité nécessaire».**

Les révélations du Canard Enchaîné font une nouvelle victime. Alors qu'une enquête est toujours en cours au parquet national financier sur les emplois d'assistantes parlementaires qu'il avait confiés à ses filles, Michel Mercier a annoncé qu'il renonçait à intégrer le Conseil constitutionnel. Pourtant, la commission des lois du Sénat a validé mercredi la nomination au Conseil constitutionnel de l'ancien garde des Sceaux centriste Michel Mercier.

«Dans les conditions créées par l'ouverture de cette enquête, je considère aujourd'hui que je ne pourrai pas siéger avec la sérénité nécessaire au Conseil constitutionnel», a déclaré Michel Mercier dans un communiqué. Cette enquête, ouverte mercredi, vise le chef de «détournements de fonds publics», a précisé une source proche du dossier. Outre le recrutement d'une de ses filles, Véronique, entre 2003 et 2012, le journal satirique a révélé que l'ex-ministre de la Justice avait embauché sa seconde fille, entre 2012 et 2014, pour l'assister au Palais du Luxembourg.

Sa nomination au Conseil constitutionnel, où il avait été nommé par le président du Sénat Gérard Larcher en remplacement de la ministre de la Justice Nicole Belloubet, avait été publiée jeudi au Journal officiel.